

Commune de CHAMPSAC
1, Rue des Fontaines
87230 CHAMPSAC

N° 2024/063
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 29 novembre 2024

En exercice : 14

Présents : 10

Votants : 12

Pour : 0

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 29 novembre

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPSAC,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la Présidence de Madame GIAMBELLUCO Emeline, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/11/2024



Présents : Mmes GIAMBELLUCO, CHADELAUD, LE GAL, MAIGNE, RAMA
MM. PROVILLE, TALLET, THOMAS, WACHENHEIM, CURNIER, LACOUR,
CHALARD

Absents : Mme ROCHE, M. VAUDON

Pouvoirs : /

Secrétaire de séance : Sophie LE GAL

2024-063 Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse d'Épargne D'Auvergne et du Limousin

- FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE

Madame le Maire présente à l'Assemblée municipale plusieurs offres de financement. Après avoir étudié les différentes propositions des établissements bancaires, c'est la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin qui est proposée au vote.

L'assemblée municipale, après avoir pris connaissance des principes d'emprunts et des conditions générales du prêt **DÉCIDE** de réaliser ce financement aux conditions suivantes :

- Montant : 127 000 euros
- Durée : 12 ans
- Taux : Livret. A + 1,03%
- Amortissement : constant
- Phase de mise à disposition des fonds : déblocage **possible** à tout moment en tout ou partie **sous 12 mois** avec déblocage automatique des fonds à cette date correspondant à la mise en amortissement du prêt
- Périodicité : trimestrielle
- Commission d'engagement : 150 euros
- Conditions de remboursements anticipés : les remboursements anticipés sont possibles à chaque échéance moyennant un préavis et le versement d'une indemnité équivalente à 5% du capital restant dû.

Madame le Maire est autorisée à signer le contrat du présent prêt correspondant avec la Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin et à effectuer sans autre délibération les demandes de versement suivant les besoins de la collectivité.

Ainsi dit et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
En Mairie le 30 novembre 2024

Certifiée exécutoire le : 30 novembre 2024

Reçue en S/Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Mme le Maire,
Emeline GIAMBELLUCO

